



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 41685

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'amendement au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, adopté par le Sénat et autorisant la publicité collective pour le vin. Le vote de cet amendement est extrêmement inquiétant. En effet, la légalisation de la publicité collective pour le vin risquerait d'entraîner inévitablement une augmentation des consommations abusives, ouvrant la voie à une réapparition de l'alcoolisme. Outre les troubles évidents que ce fléau engendre chez les individus eux-mêmes, on doit également craindre les dommages qui frapperont la collectivité et le système d'assurance-maladie, en terme de traitement des personnes souffrant d'alcoolisme. Les dispositions de cet amendement remettent donc profondément en cause l'esprit de la loi Evin interdisant la publicité pour l'alcool, fragilisent les politiques de santé publique et obscurcissent la volonté gouvernementale de réforme cohérente de l'assurance-maladie. Elles entrent également en contradiction flagrante avec les objectifs affichés de lutte contre le cancer et contre l'insécurité routière. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend obtenir la suppression de cet amendement.

Texte de la réponse

Concernant la place du vin dans la société, le Premier ministre a reçu les représentants de la filière le 25 février dernier, et a proposé la mise en place de groupes de travail rassemblant l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les représentants professionnels, des parlementaires des deux chambres, l'ensemble des administrations concernées et tous ceux qui ouvrent en matière de santé publique et de sécurité routière afin de faire des propositions pour communiquer en faveur d'une consommation modérée et sans diaboliser un produit qui fait partie du patrimoine de la France. Conformément à la proposition du Premier ministre, quatre groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir à la place du vin dans la société en déclinant leurs travaux autour des quatre thèmes suivants : formation/éducation, vin et santé, communication/modération et économie/marketing/promotion. Ces groupes de travail pilotés par des parlementaires ont mobilisé de nombreux participants depuis le mois d'avril. Les résultats de leurs travaux font l'objet d'un livre blanc sur la viticulture française, remis par ces parlementaires au premier ministre le 28 juillet 2004. À la suite de la demande de création d'un conseil de modération formulée dans le livre blanc, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a annoncé la prochaine désignation d'une personnalité chargée d'élaborer pour la fin du mois de janvier 2005 des propositions sur la composition, la mission et le mode de fonctionnement de ce conseil. Concernant la modification du code de la santé publique introduite par le parlement et qui a trait à l'encadrement de la publicité pour les boissons alcoolisées, le Gouvernement considère que la lutte contre l'alcoolisme est une nécessité absolue. Cependant, la rédaction actuelle du code de la santé publique, introduite par la loi Evin, contient des imperfections rédactionnelles qui rendent nécessaire une clarification juridique afin que les marques et les produits à appellation d'origine soient traités sur un pied d'égalité. Les amendements introduits au Sénat et à l'Assemblée nationale répondent pour partie à ce souci de clarification juridique mais contiennent également des dispositions qui vont plus loin et sur lesquelles le gouvernement a émis un avis défavorable. Le ministre de l'agriculture et le gouvernement souhaitent qu'une solution soit trouvée lors du

prochain examen de la loi concernée au parlement, qui permette d'apporter la clarification voulue sans remettre en cause la politique de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41685

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4353

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 233